

L.A.P.A.G.E.
Association déclarée
35, rue Delforge
59580 ANICHE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L.A.P.A.G.E relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

SMC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la justification et la valorisation des comptes de tiers, de produits et de trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

SMC

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SIN LE NOBLE,

Le 15 juin 2026

Jean-Michel CATRY

Commissaire aux comptes,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Michel Catry', is written over a horizontal line.

Bilan

Association L.A.P.A.G.E.

Au : 31/12/25

Montants exprimés en euros

Actif		Exercice N			Exercice précédent
		Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	NET au : 31/12/2024
Actif immobilisé	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	8 498	8 498	0	0
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immob. incorporelles en cours, Avances et acomptes				
	Total	8 498	8 498	0	0
	Terrains	35 674		35 674	35 674
	Constructions	590 037	335 752	254 285	267 446
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	81 804	42 813	38 991	46 011
	Autres immobilisations corporelles	117 929	106 711	11 218	6 037
	Immob corporelles en cours, Avances et acomptes	0		0	0
	<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
	Total	825 444	485 276	340 168	355 168
	Participations				
Immobilisations financières (1)	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30		30	30
	Total	30	0	30	30
Total I		833 972	493 775	340 198	355 198
Actif circulant	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commande				
	Total	0	0	0	0
	Créances (2)			0	
	Créances usagers et comptes rattachés				
	<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	94 894		94 894	89 846
VMP	Autres créances	5 695		5 695	
	Charges constatées d'avance	100 589	0	100 589	89 846
	Total				
VMP	Actions Propres				
	Autres titres				
	Instruments financiers à termes et jetons détenus	98 866		98 866	97 865
	Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)					6 770
Total II		199 455	0	199 455	194 482
Frais d'émission des emprunts III		0		0	0
Primes de remboursement des emprunts IV					
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif V					
Total Général de l'actif (I+II+III+IV+V)		1 033 428	493 775	539 653	549 679
Renvois Engagements reçus	(1) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(2) et (3) Dont à plus d'un an (brut)				
	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
	Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
	Dons en nature restant à vendre				
Autres					

JMC

Bilan

Association L.A.P.A.G.E.

Au : 31/12/25

Montants exprimés en euros

Passif (avant répartition)			Exercice	Exercice précédent
Fonds Propres	Sans droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	avec droit de reprise	Fonds propres statutaires		
		Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation			
	Réserves	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité	31 742	31 742
		Autres réserves		
	Report à Nouveau		158 304	133 327
Excédent ou déficit de l'exercice		-3 348	24 977	
----- Situation nette (sous total) -----		186 698	190 046	
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement		163 530	180 252	
Provisions réglementées				
Total I			350 228	370 299
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés		68 513	65 010
Total II			68 513	65 010
Provisions	Provisions pour risques		0	0
	Provisions pour charges		0	0
Total III			0	0
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		28 325	52 217
	Emprunts et dettes financières diverses (3)			
	Instruments financiers à terme			
	Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		18 780	19 689
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		63 033	37 398
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 160	0
	Autres dettes		0	0
Produits constatés d'avance (1)		2 615	5 067	
Total IV			120 912	114 371
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif V				
Total général du passif (I+II+III+IV+V)			539 653	549 679
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an			
Engagements donnés	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
	Sur legs acceptés			
Autres				

JMC

Compte de résultat

Période de l'exercice
Période de l'exercice précédent

31/12/2025
31/12/2024

Montants exprimés en euros

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	3 726	4 022
	Ventes de biens et services		
	Vente de biens dont ventes de dons en nature Vente de prestations de service dont parrainages	55 639	51 785
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	332 985	393 070
	Versements des fondateurs ou consommations dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurance vie	1 043	1 121
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	2 806
Charges d'exploitation	Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	16 722	
	Utilisation des fonds dédiés	11 268	4 518
	Autres produits	1 164	9
	Total des produits d'exploitation I	422 547	457 331
	Marchandises		
	Achats Variations de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	42 359	49 708
	Achats Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	59 998	53 619
	Aides financières		340
Charges financières	Impôts, taxes et versements assimilés	6 863	8 904
	Salaires	226 987	245 936
	Cotisations sociales	42 666	52 785
		34 567	32 369
	amortissements provisions		
	Dotations		
	d'exploitation		
	- sur immobilisations		
	- sur actif circulant : provisions		
	- pour risques et charges : provisions	0	
Produits financiers	Reports en fonds dédiés	14 771	10 179
	Autres charges	1 765	
	Total des charges d'exploitation II	429 978	453 840
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-7 431	3 491
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 508	2 129
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers III	1 508	2 129
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 596	1 991
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières IV	1 596	1 991
	2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-88	138
	3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV)	-7 518	3 629

Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	4 242	7 307
	Sur opérations en capital	0	15 293
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits exceptionnels V		4 242	22 600
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion	72	1 251
	Sur opérations en capital		0
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Charges exceptionnelles VI	72	1 251
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		4 170	21 349
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I+III+V) XI		428 298	482 060
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII) XII		431 646	457 083
Excédent ou déficit (XI-XII)		-3 348	24 977
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	9 665	9 075
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	9 665	9 075

JMC



ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Entité : Personnes morales de droit privé à but non lucratif

Dénomination Sociale :

Association Laïque Anichoise de Promotion d'Animation et de Gestion Educative :
L.A.P.A.G.E.

Adresse : Maison de l'Enfance René Chojnacki, 35 rue Delforge, 59580 ANICHE

N° Siret : 380 456 061 000023

Activité : ANIMATION

Convention Collective : Branche ECLAT des Métiers de l'Education, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires.

Exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

JMC

Chapitre I - Dispositions générales

I) *Descriptif*

Objet : Promouvoir l'accueil de l'enfant et de l'adulte, leur permettre l'accès à des formations citoyennes, l'association peut mettre en place toute activité répondant à des besoins repérés et souhaités par ses adhérents et aux orientations définies par le Conseil d'Administration.

Lieu d'information, d'expression et de valorisation individuelle et collective dans un esprit d'ouverture à toutes les générations, favorisant la vie sociale, l'expression, l'éveil à la culture, le renforcement des liens parents-enfants, les rencontres intergénérationnelles et l'accès aux loisirs.

L'association défend ainsi les valeurs de laïcité, de solidarité, de respect et elle a la volonté de développer l'esprit de citoyenneté.

Secteurs d'activités :

Accueil de loisirs 3-11 ans : lieu pour les jeunes enfants, dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation : activités et jeux divers.

Objectifs :

- ⇒ Favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances par une offre de proximité, accessible à tous, notamment les enfants porteurs de handicaps, en tenant compte de la situation sociale des familles
- ⇒ Développer chez l'enfant des repères essentiels à la vie sociale, à l'autonomie et à la créativité
- ⇒ Soutenir les familles dans leur fonction éducative
- ⇒ Respecter le rythme de chacun en tenant compte des habitudes des participants, de leurs besoins biologiques et psychologiques.

Horaires de fonctionnement :

- Mercredi de 8h à 18h en période scolaire
- Petites vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Grandes vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 18h et possibilité de garderie de 8h à 10h

Action Ludothèque : espace dédié au jeu et au jouet où se pratique le jeu sur place

La ludothèque a pour but de :

- ⇒ Permettre à l'enfant de se construire par la pratique du jeu
- ⇒ Renforcer et valoriser par le jeu les liens entre les parents et les enfants
- ⇒ Favoriser les échanges et les rencontres autour de la fonction parentale

Horaires de fonctionnement :

- Période scolaire : Mardi et jeudi de 9h à 11h et Mardi et vendredi de 17h à 18h
- Petites vacances scolaires : du mardi au vendredi de 17h à 18h
- Grandes vacances scolaires : Mercredi de 9h30 à 11h30 - le mardi et le vendredi de 17h à 18h.

JMC

Pôle de Prévention et de Soutien à la Parentalité : Les actions sont définies en cinq thématiques :

- ✚ Le Forum des parents : temps collectif de rencontre et d'échanges entre parents dans un cadre convivial. Les relations parents enfants sont abordées à travers des supports comme des plateaux de jeux ou des extraits vidéos. Le forum des parents a lieu de façon bimestrielle hors mois de vacances scolaires.
- ✚ Les ateliers Parents/Enfants : s'adressent aux parents accompagnés de leurs enfants (principalement âgés de 6 à 12 ans). Il s'agit d'un temps collectif de création qui sert de support et de médiation à la relation parent/enfant. Les ateliers ont lieu les mois de vacances scolaires.
- ✚ L'école des Parents : action collective ayant lieu de façon bimestrielle. L'objectif de ce dispositif est de développer une meilleure qualité de la fonction parentale en faisant émerger leurs compétences en ce domaine. Cet exercice se fait à travers des ateliers au sein desquels différents intervenants spécialisés opèrent afin de fournir aux parents des informations optimales à l'amélioration de leur attitude parentale. Ceci s'articule à travers le développement d'un savoir-faire et d'un savoir-être parental dans un cadre bienveillant avec la mise à disposition de connaissances théoriques et d'outils pratiques.
- ✚ Le soutien individuel à la parentalité : entretiens individualisés de soutien à la parentalité avec un psychologue, dans un lieu non stigmatisant et confidentiel.
- ✚ La consultation de suivi des enfants en difficulté : espace de consultation en situation d'urgence (dispositif relai) dans l'attente d'une intégration dans l'un des dispositifs de droit commun. Accompagnement psychologique pour les enfants de 6 à 12 ans en grande difficulté suite à des bouleversements intra-familiaux, des problématiques sociales et éducatives.

Parcours culturels :

L'action consiste à organiser mensuellement des sorties culturelles pour les publics les plus fragiles issus des quartiers prioritaires et favoriser l'insertion des allocataires du RSA.

L'offre des parcours culturels organisée avec le soutien du médiateur culturel, permet aux personnes en démarche d'insertion d'assister à des spectacles de qualité et de proximité proposés par les collectivités et organismes du territoire.

Projet d'Initiatives Citoyennes :

Le PIC est un fonds administré par l'association gestionnaire, constituant un dispositif d'aide financière qui fonctionne en collaboration avec un comité de gestion. Les règles de fonctionnement et les décisions sont prises collectivement.

Les projets initiés par les habitants requièrent une approche flexible et rapide, ce à quoi le PIC peut répondre. Ce fonds a pour vocation de soutenir la vie associative ainsi que les initiatives des habitants.

Jmc

Toutes nos actions s'adressent aux parents et enfants de la ville d'Aniche et des communes avoisinantes, avec une mention prioritaire pour les familles issues des QPV et/ou bénéficiant d'un accompagnement par les services de droit commun (orientation par un référent RSA du territoire, accompagnement médico-social par les services départementaux).

Pour assurer pleinement nos activités, nous disposons d'un bâtiment des Houillères acheté en 1990, de trois chalets montagnards, d'un parc arboré de près d'un hectare, équipé de jeux et de mobiliers extérieurs.

La compétence, la disponibilité et le professionnalisme de nos salariés garantissent aux adhérents et partenaires, une qualité d'accueil optimale pour toutes les actions proposées.

II) Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu durant l'exercice 2025.

III) Principes, règles et méthodes comptables

L'année 2025 apporte des changements dans le domaine de la comptabilité avec la mise en application du règlement **ANC 2022-06 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC)**. Le règlement de modernisation des états financiers a été publié au Journal officiel du 30 décembre 2023.

Les comptes annuels de l'association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables ANC relatifs aux associations et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général français.

IV) Informations relatives au bilan

Immobilisations :

Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

- ⇒ Logiciel : 3 ans
- ⇒ Terrain : non amortissable
- ⇒ Structure du bâtiment : 40 ans
- ⇒ Toiture : 20 ans
- ⇒ Agencement des constructions : 10 à 15 ans
- ⇒ Revêtement de sol et peinture : 7 ans
- ⇒ Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- ⇒ Matériel de transport : 3 à 5 ans
- ⇒ Matériel de bureau et informatique : 3 et 4 ans
- ⇒ Mobilier : 3 et 4 ans
- ⇒ Matériel technique activité : 3 à 8 ans

Chapitre II : Détail du poste Bilan

ACTIF

2.1 Etat de l'actif immobilisé

Tableau des immobilisations – Aménagement du cadre général
Détail des mouvements de l'exercice 2025

	Valeur Brute à l'ouverture au 01/01/25	Ventilation des augmentations					Ventilation des diminutions					Valeur Brute à la clôture au 31/12/25
		Virements		Entrées			Virements		Sorties			
		De poste à poste	Prove- nant de l'actif circu-lant	Acquisi- tions	Ap- ports	Créa- tions	De poste à poste	Prove- nant de l'actif circulant	Cessi- ons	Scis- sions	Mises hors service	
Logiciels	8 498											8 498
Terrains	35 674											35 674
Construc- s	355 729											355 729
Agencement/ constructions	224 758			11 407							1 857	234 308
Matériel et outillage	6 738											6 738
Matériel d'activité	78 133										3 067	75 066
Matériel de transport	6 500											6 500
Matériel de bureau et info	28 356			8 160							7 500	29 016
Mobilier	19 353											19 353
Autres immobilisa- tions	63 060											63 060
TOTAL	826 799			19 567							12 424	833 942

Immobilisat° en cours												0
Avance et Acompte sur Immobili- sation corporelle												0
Autres immob financières	30											30
TOTAL DES IMMOBILISA- TIONS	826 829			19 567							12 424	833 972

2.2 Amortissements

Tableau des amortissements – Aménagement du cadre général
Détail des mouvements de l'exercice 2025

	Valeur à l'ouverture au 01/01/25	Ventilation des dotations				Ventilation des diminutions			Valeur à la clôture au 31/12/25
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service	
Logiciels	8 498								8 498
Constructions	154 694		15 431						170 125
Agencement / constructions	158 349		9 136					1 857	165 628
Matériel et outillage	6 738								6 738
Matériel d'activité	32 121		7 021					3 067	36 075
Matériel de transport	1 543		2 167						3 710
Matériel de bureau et info	27 276		812					7 500	20 588
Mobilier	19 353								19 353
Autres immobilisations	63 060								63 060
TOTAL	471 632		34 567					12 424	493 775

JMC

2.3 Etat des échéances des créances

Cpte	Créances de l'actif circulant	Total	Echéance moins d'1 an	Echéance à plus d'un
439	Organismes sociaux – Produits à recevoir Régularisation Arcco 2019-2020 Part Employeur	22 071	22 071	
441	Etat – Subventions et Aide à recevoir Subvention Investissement CAF	46 233	46 233	
4482	C.O.A. Parcours Culturels	2 500	2 500	
	Subvention Emerchicourt	3 921	3 921	
	CAF à recevoir Bonification Plan Mercredi	1 365	1 365	
	CAF Bonus Territoire Ludothèque	535	535	
	CAF Bonus Territoire CTG	1 851	1 851	
	ALSH Périscolaire	1 755	1 755	
	ALSH Extrascolaire			
467	CAF Complément Inclusif ALSH	1 364	1 364	
	Périscolaire	4 462	4 462	
	Extrascolaire			
	France Travail	358	358	
467010	CAF PdS Périscolaire à recevoir 2025	1 141	1 141	
	CAF PdS Extrascolaire à recevoir 2025	6 397	6 397	
	Participations des usagers ALSH			
	Année 2024	202	202	
	Année 2025	729	729	
467010	Cotisations à recevoir Membres	10	10	
	TOTAL	94 894	94 894	

2.4 Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles	TOTAL
5 695			5 695

Ce montant correspond à AXA Assurances pour 1K€, STD Alarme télésurveillance et maintenance, Pitney Bowes, Noréade et l'assistance téléphonique de Sysdeco pour 3,5K€.

PASSIF

2.5 Fonds propres

L'association ne peut identifier dans ses fonds propres la quote part des fonds propres issus de la générosité du public.

Variations des Fonds Propres	A l'ouverture 31/12/2024	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture 31/12/2025
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	+ 31 742							+ 31 742
Report à nouveau	+ 133 327	+ 24 977						+ 158 304
Excédent ou déficit de l'exercice	+ 24 977	-24 977				-3 348		- 3 348
Situation nette	+ 190 046	0				- 3 348		+ 186 698
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	+ 180 252					- 16 722		+ 163 530
Provisions réglementées								
TOTAL	+ 370 298					- 20 070		+ 350 228

JMC

2.6 Fonds dédiés

Variation des Fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice 31/12/2025	
			Montant global	Dont Rembour- sements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	65 010	14 771	11 268			68 513	68 513
<u>Accueil 3-5 ans</u>							
- Apport Extension 3-5 ans	11 514					11 514	11 514
- Reliquat Axa assurance	8 053					8 053	8 053
<u>Hébergements atypiques</u>							
- Municipalité d'Aniche	24 018		3 072			20 946	20 946
- Acompte Fourn. Nomade	11 246		1 446			9 800	9 800
<u>Engagements 2025</u>							
- Région PIC 2025	429	921				1 350	1 350
- Municipalité PIC 2025	3 000					3 000	3 000
- Etat Parcours Culturels	5 000		5 000			0	0
- COA Parcours Culturels	1 750		1 750			0	0
- Etat Prorog. Parentalité		10 000				10 000	10 000
- Département Parentalité		3 850				3 850	3 850
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	65 010	14 771	11 268			68 513	68 513

Les reports de subventions pour 2025 s'expliquent comme suit :

- l'action Pôle Parentalité a été suspendue entre le 14 janvier et le 30 novembre 2025 à défaut de recrutement d'un psychologue. Par conséquent, les actions prévues n'ont pas été réalisées, et une demande de prorogation de l'action sera formulée pour compenser cette année de transition.
- Le déroulement prévisionnel du PIC est établi du 1er novembre 2024 au 31 décembre 2025. L'enveloppe budgétaire allouée n'a pas été entièrement utilisée, et la Région a précisé que l'association a jusqu'au 31 mars 2028 pour soumettre les justificatifs nécessaires à la vérification du service fait.

Jm c

2.7 Provisions pour risques et charges

Néant

2.8 Etat des échéances des dettes

Dettes	Total	Echéance moins d'1 an	Plus d'1 an à – 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt Banque	28 299	19 407	8 892	
Intérêts courus / emprunt	26	26		
Fournisseurs	18 780	18 780		
Congés payés	10 826	10 826		
Caisses sociales	10 223	10 223		
Charges sociales sur congés	2 963	2 963		
Etat Prélèvement à la Source	103	103		
Dettes Subventions à reverser	35 202	35 202		
Impôt dus	3 715	3 715		
Fournisseurs d'Immobilisations	8 160	8 160		
TOTAL	118 297	109 405	8 892	-

2.9 Charges à payer

- Provision pour congés payés 2025 s'élève à 13 789€ décomposée comme suit :
 - ⇒ Salaires : 10 826€
 - ⇒ Charges sociales et fiscales : 2 963€
- Fournisseurs Factures non parvenues : 8 863€
- Impôt à payer : Uniformation 3 715€

2.10 Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels	TOTAL
2 615			2 615

Ce montant correspond à :

- 2 615€ de participation des usagers dans le cadre des accueils de loisirs 3-11 ans pour l'année 2026.

JmC

Chapitre III : Détail des postes du compte de résultat

3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produit à leur date de notification ou d'encaissement.

Détail des subventions :	2025	2024
Concours Publics	29 126	27 808
Municipalités :		
- Aniche	218 650	245 350
- Emerchicourt	3 921	1 021
Etat – A.S.P. (contrats aidés)	9 897	20 605
Etat - Politique de la Ville	15 000	26 000
Etat - FONJEP	7 107	13 020
Etat - DRAJES	2 500	
Conseil Départemental	3 850	6 763
Région (PIC)	2 572	429
CAF	28 708	27 362
C.O.A.	8 250	9 750
France Travail	3 404	2 962
CPAM		12 000
TOTAL	332 985	393 070

3.2 Dettes /Profits exceptionnels

Produits :

⇒ Sur Opérations de gestion : 4 242€

- Produits sur Exercice antérieur (France Travail) : 1 255€
- Produits sur Exercice antérieur (Département) : 2 987€

Charges :

⇒ Sur Opérations de gestion : 72€

- Indu REAAP 2024 : 72€

3.3 Charges de Personnel

Les charges de personnel ont été minorées de remboursements :

- prise en charge de coûts de formation pour un montant de 3 064€.

JMC

Chapitre IV : Divers

4.1 Effectif au 31-12-25

12 salariés : dont 8 Contrats à Durée Indéterminée
 2 Contrats Unique d'Insertion (CUI-Parcours Emploi Compétence)
 2 Contrats Engagement Educatifs

4.2 Autres engagements donnés

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite ne sont pas provisionnés ni valorisés pour les 8 salariés permanents.

Une aide nationale à l'investissement « ALSH Plan Mercredi » est attribuée pour la réalisation de travaux et l'achat d'équipement et de mobilier extérieur à destination de l'accueil des enfants à hauteur de 46 233€. Le délai de réalisation de l'opération est porté au 31/12/2026.

4.3 Autres engagements reçus

Pour le projet d'extension de l'accueil 3-5 ans, les prêts ont évolué :

- L'hypothèque immobilière sur l'emprunt à 147 000€ en date du 3 juin 2014 est débloquée à hauteur de 134 242€ soit 32 284€ en 2014, 76 386€ en 2015 et 25 572€ en 2016. Le montant restant à débloquent est de 12 758€.
- ⇒ Le montant restant dû au 31-12-2024 est de 21 334€ sur 19 mois d'échéances restantes, à 2,67% fixe.

Le montant restant dû au 31-12-2024 du prêt Garantie Etat est de 6 965€ sur 15 mois d'échéances restantes, à 0,95% fixe.

4.4 Contributions volontaires en nature

Le montant des contributions volontaires en nature s'élève pour l'exercice 2025, à 9 665€ soit 314 heures à 30,78€.

Il correspond aux temps consacrés par le Président, les Vices- Président et la Secrétaire de l'association au bon fonctionnement de la structure, notamment, au suivi des travaux et des dossiers administratifs.

4.5 Evènements postérieurs à la clôture

Néant

SMC